

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 février 2019**

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 09
Conseillers présents : 08

Date de convocation : 15 février 2019
Séance débutée à : 19h

Sous la présidence de Patrice BOURCET

Présents : Rose MILO, François LEROY, Sylvie ROUX, Sylvain TARILLON, François HARMAND, Josyane RODRIGUES, Dominique VOLLES

Absents avec excuse : Sandrine HUMBERT représentée par Sylvie ROUX

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sylvain TARILLON

POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal du 16 janvier 2019

Approuvé à l'unanimité

POINT N°2 : Indemnité de conseil allouée aux Comptables Publics chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Établissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouées aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant la désignation de Madame Marie-Thérèse MOLLENTHIEL en qualité de trésorière de Montigny Pays Messin à compter du 1^{er} décembre 2018, en remplacement de Madame Mireille CHALI, appelée à d'autres fonctions,

Le conseil municipal décide :

_ que le taux de l'indemnité de conseil du Trésorier municipal sera de 0%.

Adopté à l'unanimité

POINT N°3 : Autorisation d'occupation temporaire du domaine communal pour l'implantation d'une station météorologique

Vu la demande de Madame Hassani Nassima d'installer une station météorologique à Mey dans le cadre de sa thèse visant à diagnostiquer et modéliser l'îlot de chaleur urbain de Metz métropole, sous tutelle de l'université de Lorraine (Laboratoire LOTERR centre de recherche en géographie) et de l'université Hassan 1 de Casablanca (Maroc).

Considérant que cette opération ne requiert pas un financement communal, juste la mise à disposition d'un terrain,

Il est proposé au conseil municipal :

- _ d'autoriser l'installation d'une station météorologique à Mey
- _ d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition du terrain.

Adopté à l'unanimité

POINT N° 4 : Demande de circulation pour commerce ambulant

Vu la demande de Monsieur Humbert de circuler sur la commune afin de proposer aux habitants la vente de nombreux produits (légumes, pains, viennoiseries, plats préparés, confitures...)

Il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable à cette demande.

Contre : François Leroy, Rose Milo, Patrice Bourcet

Pour : François Harmand, Dominique Volles, Josyane Rodrigues

Abstentions : Sylvie Roux, Sylvain Tarillon

Refusé à la majorité

POINT N°5 : Admission en non-valeur d'un titre de recettes de 2014 pour un montant de 367,84 euros

Vu la demande de non-valeur adressée par la trésorière Madame Chali,

Considérant que tous les actes visant à recouvrer cette créance ont été infructueux et que cette créance ne pourra plus faire l'objet d'un recouvrement,

Il est proposé au conseil municipal de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes

- n°13 de l'exercice 2014 pour un montant de 367,84€

D'inscrire les crédits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Adopté à l'unanimité

POINT N°6 : Location salle communale

Monsieur le Maire propose au conseil de prendre deux décisions concernant la location de la salle communale.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la location de la salle communale aux élus en fonction même s'ils ont déménagé de la commune de Mey. Cette location se fera dans les conditions et tarifs votés par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la location de la salle communale aux habitants de la commune du vendredi après-midi 13h au samedi matin (midi maximum) pour un tarif de 50€.

Les autres points du règlement de la location demeurent inchangés.

Contre : François LEROY

Abstention : François Harmand

Adopté à la majorité

POINT N°7 : Travaux de raccordement à l'égout public

Monsieur Bourcet rappelle que cette demande de devis a été faite pour connaître le coût du raccordement de la sacristie de l'église en vue d'y installer des toilettes,

Vu l'estimation prévisionnelle de Haganis pour raccorder l'église à l'égout d'un montant de 2439,83€ HT, soit 2927,8€ TTC,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette dépense.

Contre : Rose Milo, Josyane Rodrigues, Sylvie Roux

Pour : François Leroy, Patrice Bourcet, François Harmand, Dominique Volles, Sylvain Tarillon

Adopté à la majorité

Publié le 1^{er} mars 2019